



# L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA VILLE

• KERAMPORIEL

• BEUZEC-CONQ

• KERANDON

• LE DORLETT

CENTRE-VILLE  
BERTHOU •

• LE ROUZ

LANRIEC •



**PROJET  
ÉDUCATIF  
PÉRISCOLAIRE**  
CONCARNEAU

Ville de  
Concarneau





**P3** LES 3 VALEURS ÉDUCATIVES PORTÉES PAR LA VILLE

**P4** UN PROJET ÉDUCATIF DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ORGANISÉS PAR LA VILLE

- > l'accueil du matin et du soir
- > la pause du midi
- > le programme d'accompagnement à la scolarité

**P10** LES 4 AXES DU PROJET ÉDUCATIF À APPROFONDIR

**P11** CÔTÉ PRATIQUE : L'INSCRIPTION ET LA FACTURATION AU PÉRISCOLAIRE

**P13** VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

**P14** LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT, EN UN COUP D'OEIL

Chers parents,

Comme vous le savez, la Ville a choisi de revenir à la semaine de quatre jours, après avoir consulté toutes les parties concernées par cette question, et en premier lieu, vous, les parents.

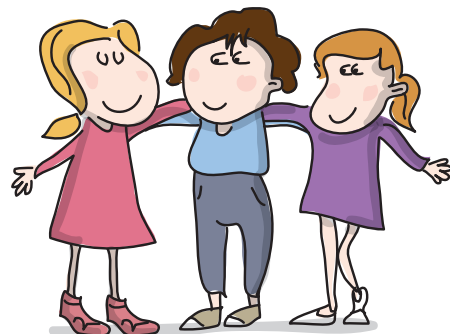
Encore un changement pour nos enfants me direz-vous ? Certes, le rythme des 4 jours et demi était rentré dans les habitudes, ainsi que les TAP dont vos enfants vous ont sans doute parlé... en bien, je l'espère !

Mais il s'agit d'un changement dans la continuité : continuité dans la qualité des temps périscolaires (*temps d'accueil du matin et du soir, pause méridienne*), continuité dans cette volonté affirmée de proposer aux jeunes écoliers concarnois des moments consacrés au vivre ensemble et la découverte, encadrés par des professionnels formés et compétents, avec une place laissée aux associations locales.

Ces évolutions sont détaillées dans le livret que nous avons le plaisir de vous présenter et qui apportera certainement la plupart des réponses à vos questions.

Je vous en souhaite bonne lecture et, surtout, une excellente année scolaire à vos enfants qui devront attendre septembre pour découvrir ces nouveautés qui ont été conçues pour eux.

Pour le Maire,  
Le Conseiller Municipal délégué à l'Éducation et à l'Enfance  
Éric MALLEJACQ



# "DANS NOS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES, ON NE FAIT PAS QUE DE L'ACTIVITÉ, ON VIT ENSEMBLE !"

LA VILLE DE CONCARNEAU A DÉFINI UN PROJET ÉDUCATIF STRUCTURÉ AUTOUR DE 3 INTENTIONS ÉDUCATIVES FONDAMENTALES :

1

## LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT ET DU JEUNE

*Respecter les rythmes et besoins des enfants/jeunes dans une dynamique bienveillante*

- ▶ Garantir leur sécurité physique, morale et affective.
- ▶ Prendre en compte la diversité des enfants pour être à l'écoute et attentif à leurs besoins particuliers.
- ▶ Déployer une dynamique bienveillante pour donner confiance, faire ressortir les aptitudes, exprimer les émotions.
- ▶ Associer les parents pour que les conditions d'accueil de leur enfant soient optimales.

2

## LA DÉCOUVERTE, LA CONVIVIALITÉ, LA COOPÉRATION

*Organiser des temps d'accueil de qualité, propices à leur épanouissement*

- ▶ Créer une dynamique positive permettant aux enfants d'entrer dans un univers convivial qui laisse place à l'imagination et à la créativité.
- ▶ Favoriser la découverte et l'expérimentation d'activités variées, en s'appuyant sur les ressources locales et l'environnement de proximité.
- ▶ Développer un état d'esprit collectif, coopératif.

3

## AUTONOMIE ET VIVRE ENSEMBLE

*Participer à l'autonomie de l'enfant ou du jeune, à sa socialisation, à son inscription dans la vie locale*

- ▶ Construire tous les repères nécessaires pour que l'enfant puisse évoluer de manière autonome, dans un environnement adapté.
- ▶ Associer les enfants, les jeunes à la vie de la structure pour leur permettre de faire des choix, de participer à la construction de leurs loisirs, à l'organisation des journées.
- ▶ Accompagner les jeunes vers la construction de projets collectifs, pour eux, ou pour d'autres.
- ▶ Encourager toute forme de participation des enfants, des jeunes à la vie de la cité.

POUR RESPECTER LE RYTHME DES ENFANTS, QUE CE SOIT EN FONCTION DU MOMENT DE LA JOURNÉE OU DE L'ÂGE DES ENFANTS, LE PROJET ÉDUCATIF N'EST PAS CENTRÉ UNIQUEMENT SUR LA PROPOSITION D'ACTIVITÉS, MAIS SUR LA MISE EN PLACE DES CONDITIONS DU VIVRE ENSEMBLE.



# UN PROJET ÉDUCATIF DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ORGANISÉS PAR LA VILLE

**L'ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES EST UNE COMPÉTENCE DE LA VILLE : CE SONT DES AGENTS MUNICIPAUX QUI ENCADRENT VOS ENFANTS LE MATIN AVANT L'ÉCOLE, PENDANT LA PAUSE DU MIDI, ET LE SOIR APRÈS L'ÉCOLE.**

Depuis la rentrée 2014, les temps périscolaires sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, il ne s'agit plus de simples garderies. Cela implique le respect de **taux d'encadrement et de niveaux de qualification des professionnels**. L'équipe d'animation tient à votre disposition le projet pédagogique qui explique les intentions éducatives et leurs mises en œuvre concrètes par l'équipe. **Un responsable pédagogique périscolaire est missionné par la ville sur chaque école dont le rôle est d'être l'interlocuteur des familles, des équipes municipales, et des équipes enseignantes.**

Nous vous invitons à bien prendre connaissance des éléments présentés dans ce livret pour connaître le fonctionnement et le règlement de ces temps périscolaires.



## LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES LE MATIN AVANT L'ÉCOLE ET LE SOIR APRÈS L'ÉCOLE :

*Des animateurs de la ville accueillent vos enfants de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h tous les jours d'école dans les locaux de la garderie.*

L'espace est organisé en "coins jeux" pour que les enfants puissent naviguer librement entre différentes activités, adaptées à leurs âges. Les enfants sont invités à participer activement à la vie collective : en fonction de leur âge, ils participent au rangement, s'entraident, ou donnent un coup de main pour préparer le goûter...

**Le matin**, pour des raisons de sécurité, les enfants doivent obligatoirement être déposés dans les locaux de la garderie et confiés à un animateur.

**Le soir**, les enfants sont accueillis aussitôt après la classe par les animateurs pour prendre le goûter. Vous pouvez venir chercher votre enfant juste après ce goûter qui se termine vers 17h15. Ensuite, les enfants sont en activités libres dans la garderie, ou dans la cour, sous la surveillance des animateurs.

### LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.)

DES P.A.I. PEUVENT ÊTRE SIGNÉS, EN LIEN AVEC LE MÉDECIN SCOLAIRE, À LA DEMANDE DES FAMILLES, POUR PERMETTRE À DES ENFANTS SOUFFRANT DE TROUBLES DE SANTÉ OU D'ALLERGIES DE FRÉQUENTER LES TEMPS PÉRISCOLAIRES. LE PERSONNEL DE LA VILLE N'EST PAS AUTORISÉ À ADMINISTRER DES MÉDICAMENTS OU DES SOINS AUX ENFANTS, SAUF QUAND UN P.A.I. EN A PRÉCISÉMENT DÉTERMINÉ LES CONDITIONS ET CIRCONSTANCES.

-----  
POUR TOUTE INFORMATION SUR CE POINT, PRENDRE CONTACT AVEC LA DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE DE LA MAIRIE AU 02 98 50 38 39

## LA PAUSE DU MIDI (DE 11H45 À 13H45)



*À Concarneau, les enfants bénéficient de 2 heures de pause méridienne pendant les journées scolaires, entre 11h45 et 13h45.*

C'est un moment pendant lequel l'enfant mange, joue, se repose, apprend, découvre. Ce temps doit offrir de bonnes conditions pour remplir son rôle réparateur et mettre en place les conditions favorables aux apprentissages scolaires de l'après-midi. Cette coupure est aussi un temps de vie sociale, de relations avec les autres enfants et les adultes qui les entourent : l'apprentissage de l'autonomie, la découverte et le respect des besoins des enfants sont donc au centre de nos engagements.

À partir de la rentrée 2018, de nouvelles conditions d'encadrement sont mises en place sur le temps du midi, en distinguant 2 moments :

- ▶ Le temps de repas
- ▶ Le temps de détente





## LE TEMPS DE REPAS

### DANS L'ASSIETTE

Pour que les enfants mangent selon leurs besoins, la collectivité s'engage à proposer des menus équilibrés chaque midi.

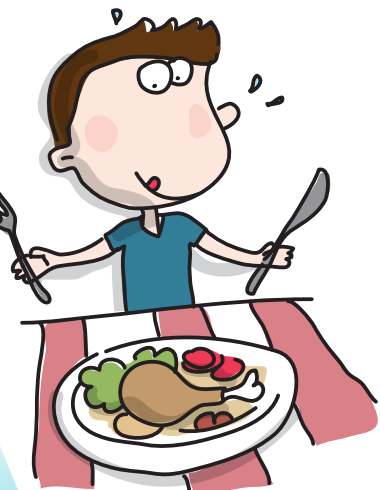
Les menus sont élaborés par l'équipe de la cuisine centrale de la ville et validés par une diététicienne. Les repas sont ensuite préparés par la cuisine centrale et livrés dans chaque restaurant scolaire. Un responsable de cuisine et son équipe assurent la remise en température des plats sur chaque école, dans le respect des normes en vigueur.

### L'ENCADREMENT

Les enfants sont accompagnés tout au long du repas par des ATSEM, des agents de cuisine et des animateurs qui mettent en place collectivement toutes les conditions pour que ce moment soit agréable et que l'enfant gagne petit à petit en autonomie.

Pour cela, l'équipe peut agir sur :

- **l'agencement de l'espace** (adapté à l'âge des enfants, agréable, accueillant) et l'adaptation du matériel (ex : petits pichets d'eau pour les maternels, couverts adaptés),
- **une posture d'accompagnement cohérente** : apprendre aux enfants à respecter les autres, à se tenir correctement à table, à partager le contenu des plats, à manier les couverts, à se servir en juste quantité, à goûter, à respecter l'hygiène... nécessite une implication constante de toute l'équipe pour encourager les attitudes positives des enfants,
- **une durée des repas suffisante** pour que chacun ait le temps de se restaurer à son rythme.



## LE TEMPS DE DÉTENTE

Pour respecter le rythme des enfants, une organisation différente est proposée selon leurs âges et leurs besoins :



**BESOIN DE REPOS :**  
DORMIR,  
FAIRE UN TEMPS CALME, JOUER TRANQUILLEMENT.



**BESOIN DE SE DÉFOULER :**  
COURIR, MARCHER, SAUTER.



**BESOIN DE SE RETROUVER :**  
JOUER AVEC SES COPAINS OU ADULTES, SE CHANGER LES IDÉES, DISCUTER.



**BESOIN DE TEMPS POUR SOI :**  
POUVOIR S'ISOLER, JOUER SEUL, SE POSER.

### UN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

LA VILLE SOUHAITE ASSOCIER LES ASSOCIATIONS À LA MISE EN ŒUVRE DE CE PROJET POUR ANIMER LES ATELIERS DIRIGÉS DE 12H45 À 13H45, EN COMPLÉMENTARITÉ DE CE QUI EST PROPOSÉ PAR LES ANIMATEURS DE LA VILLE. UN APPEL À PROJETS EST LANCÉ CHAQUE ANNÉE, POUR PROPOSER AUX ASSOCIATIONS QUI LE SOUHAITENT DE TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC L'ÉQUIPE PÉRISCOLAIRE. UNE CONVENTION EST ENSUITE RÉALISÉE ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS CONCERNÉES AFIN D'ÉTABLIR LES CONDITIONS D'INTERVENTION.



### EN MATERNELLE

Des espaces sont aménagés pour permettre aux enfants, notamment les plus petits, de faire la sieste dans de bonnes conditions.

Les ATSEM accompagnent les enfants et posent le cadre rassurant qui facilite l'endormissement ou le temps de repos (aider au déshabillage, penser au doudou, raconter une histoire...). Le réveil échelonné des enfants est organisé en lien avec l'équipe enseignante qui reprend la responsabilité des enfants en classe à partir de 13h45.

Tous les enfants n'ont pas besoin de dormir, surtout les plus grands de maternelle. Une alternance entre un temps calme et un temps plus dynamique sera donc organisée par les encadrants en aménageant les espaces et en proposant des activités dirigées ou non (ex : proposer des jeux sur la cour, histoires...) avant un retour au calme en classe.

### EN ÉLÉMENTAIRE

Dans chaque école, à partir de la rentrée 2018, 3 propositions seront faites aux enfants par l'équipe d'animation :

- **Un espace extérieur** permettant aux enfants de se défouler, de s'aérer, surveillé par des animateurs.
- **Un espace "bulle"**, en intérieur permettant aux enfants de se retrouver pour faire des jeux libres en autonomie, en respectant les règles fixées au préalable.
- **Un ou deux ateliers dirigés** d'environ 1h, pris en charge par des intervenants extérieurs et/ou des animateurs de la ville. Les enfants pourront, dans la limite des places disponibles, s'inscrire à cet atelier de découverte pour toute une période entre 2 vacances scolaires. Ces ateliers seront proposés aux enfants de 6 à 8 ans deux jours par semaine, et les deux autres jours, ce sont les enfants de 8 à 11 ans qui pourront en profiter. La première semaine de chaque période sera consacrée à la présentation des activités et aux inscriptions des enfants. Le RPP composera les groupes en fonction des envies des enfants tout en veillant à l'équité.



## LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

### LE TEMPS DE DEVOIRS, POUR TOUS, EN AUTONOMIE

C'est l'aménagement d'un espace permettant aux enfants qui le souhaitent de venir faire leurs devoirs dans le calme, dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir après le goûter. Il n'y a pas d'adulte qui suit ou vérifie que les devoirs soient faits. Cette possibilité est déjà offerte sur toutes les écoles, elle n'implique aucune démarche d'inscription spécifique.

### LE P.A.S. : UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

**À PARTIR DE LA RENTRÉE 2018, UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ VA ÊTRE LANCÉ.**

*Il s'agit d'un dispositif organisé aux côtés de l'école et des familles pour soutenir les parents et encourager la scolarité de leurs enfants. Le programme d'accompagnement à la scolarité proposé par la Ville de Concarneau a pour objectifs :*

- ▶ d'encourager les enfants à mieux vivre leur scolarité : aide aux devoirs, aide méthodologique, découverte et expérimentation par des approches ludiques,
- ▶ d'associer les parents à la démarche d'accompagnement à la scolarité, sans se substituer à eux, en les impliquant dès le début et tout au long de l'inscription de leur enfant.

**Cette proposition se déroulera après l'école de 16h30 à 18h, de la manière suivante :**

- ▶ un goûter commun avec les autres enfants du périscolaire,
- ▶ de l'aide méthodologique aux devoirs : regarder les leçons, lire les consignes, organiser son travail, prendre conscience de ce qui est appris et de ce qui doit être retravaillé... ,
- ▶ des activités en lien avec les apprentissages scolaires ou de découverte pour élargir les centres d'intérêt (ex : astronomie, atelier philo, etc.).

C'EST TROP TOP D'APPRENDRE AU CALME



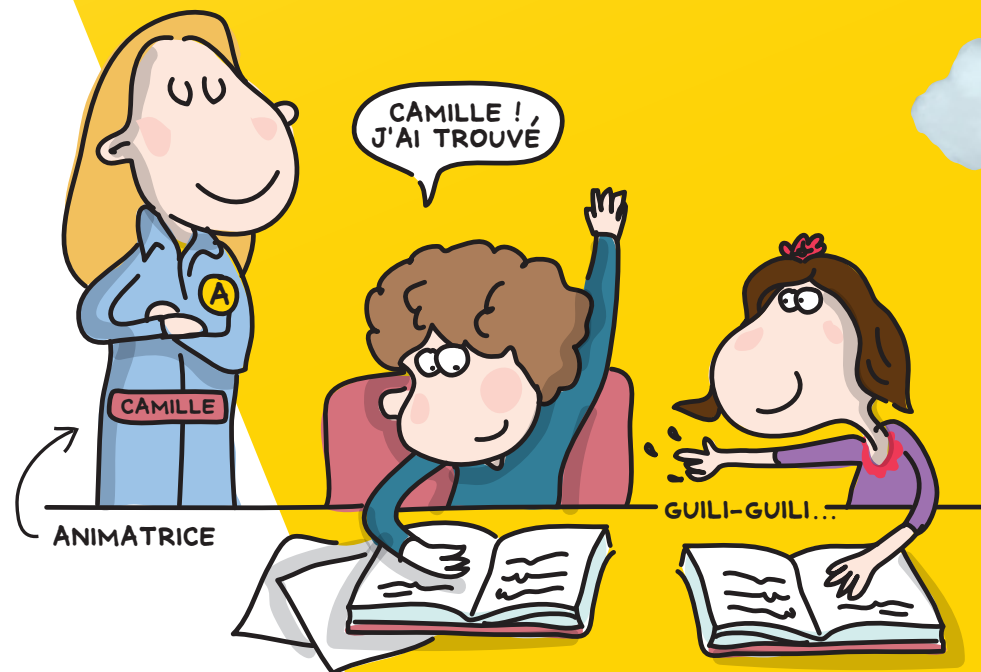
*Il s'agit d'une démarche volontaire des parents et des enfants concernés. Cela nécessite une implication qui se traduit par :*

- ▶ une inscription pour un jour ou deux par semaine, pendant une période limitée,
- ▶ un contrat qui précise les attentes vis-à-vis des enfants, des parents, la fréquence, la durée... ,
- ▶ des rencontres pour faire le point.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, la ville met à disposition un animateur par école. Une équipe de 7 animateurs sur la ville sera donc dédiée à cette mission. Une réflexion collective entre eux permettra de déployer le dispositif dans toutes ses composantes : aménagement des espaces, lien avec les parents, lien avec les enseignants, outils et approches pédagogique avec les enfants...

**Le programme est ouvert à tous, mais le nombre de places est limité pour permettre une qualité d'accompagnement : il n'y aura pas plus de 8 à 10 enfants par groupe chaque soir.** En fonction de la demande, les critères suivants permettront de prioriser les inscriptions :

- ▶ les parents qui expriment leur besoin de médiation pour la réalisation des devoirs,
- ▶ les élèves qui ne font habituellement pas leurs devoirs, identifiés par les enseignants.



# LES 4 AXES DU PROJET ÉDUCATIF À APPROFONDIR

PLUSIEURS AXES DE TRAVAIL ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS, AUTANT DE PISTES DE TRAVAIL À APPROFONDIR QUI VONT MOBILISER NOS ÉQUIPES :

1

## APPROFONDIR LA COHÉSION ENTRE ADULTES ÉCOLE-PÉRISCOLAIRE-PARENTS :

- Fixer des règles de vie partagées.
- Améliorer le partage des locaux et du matériel.
- Réunir les conditions pour favoriser le développement d'actions communes.

2

## METTRE EN PLACE DES CONDITIONS D'ACCUEIL ADAPTÉES AUX ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

- Des besoins précisés, des conditions d'accueil clarifiées.
- Un accueil particulier préparé en amont.
- Une équipe sensibilisée au handicap et accompagnée pour l'accueil des enfants.
- Une équipe étoffée lorsque le besoin d'accompagnement individualisé est indispensable.
- Une sensibilisation des enfants pour faciliter le vivre ensemble.
- Un appui du réseau "handiscussion".



3

## SOUTENIR LES PARENTS DANS L'ÉDUCATION DE LEUR ENFANT :

- Poursuivre l'accompagnement des équipes.
- Encourager et accueillir de nouvelles initiatives avec et pour les parents, pour toute la famille.
- Déployer le dispositif d'accompagnement à la scolarité pour soutenir les parents et les encourager à créer du lien avec l'école.

4

## CONCILIER SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET VIVRE ENSEMBLE AU QUOTIDIEN :

- Finaliser la formalisation et la mise en œuvre des PPMS sur le temps périscolaire.
- Organiser un temps de sensibilisation des professionnels du périscolaire dans chaque école.
- Développer l'information des parents.
- Organiser un temps d'exercice avec les enfants en lien avec les directeurs d'école, s'accorder sur le discours et la façon d'aborder les choses avec les enfants.

# L'INSCRIPTION ET LA FACTURATION AU PÉRISCOLAIRE, CÔTÉ PRATIQUE



## OÙ, QUAND ET COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

**POUR AVOIR ACCÈS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES, VOUS DEVEZ COMPLÉTER LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPOSÉ :**

- DE LA FICHE D'INSCRIPTION,
- DE LA FICHE DE LIAISON,
- DU CERTIFICAT MÉDICAL.

Sans ce dossier, l'équipe ne peut accueillir vos enfants dans de bonnes conditions, ni avoir les éléments de connaissance nécessaires pour assurer leur sécurité.

Les dossiers d'inscription sont disponibles à la Direction Éducation Jeunesse de la mairie, dans les différentes garderies ou sur le site internet de la ville de Concarneau : [www.concarneau.fr](http://www.concarneau.fr)

Une fois complété et signé, le dossier d'inscription doit être déposé avant la rentrée scolaire, soit aux Responsables pédagogiques périscolaires, aux animateurs sur les temps d'accueil du matin et du soir ou aux enseignants.

**POUR LES INSCRIPTIONS AU RESTAURANT SCOLAIRE, 2 POSSIBILITÉS :**

- soit votre enfant vient régulièrement : vous pouvez alors préciser les jours dans la fiche d'inscription et votre enfant est inscrit pour toute l'année,
- soit votre enfant ne vient que ponctuellement : cela nécessite de prendre contact auprès de la Direction Éducation Jeunesse pour procéder aux inscriptions souhaitées : [restauration-scolaire@concarneau.fr](mailto:restauration-scolaire@concarneau.fr)



## LES TARIFS

Le tarif est voté par le Conseil Municipal pour une année civile. La grille tarifaire de l'année en cours est disponible en ligne : [www.concarneau.fr](http://www.concarneau.fr)

### TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES :

L'activité est facturée dès qu'un enfant est pris en charge par les animateurs – les tarifs sont identiques pour tous, ils ne dépendent pas de votre quotient familial.

### TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Pour les concarnois inscrits, le tarif est établi en fonction du quotient familial. À compter de septembre 2018, la tarification sera basée sur le quotient familial de la CAF. Merci de bien noter votre numéro d'allocataire CAF sur la fiche de liaison. Les familles ne bénéficiant pas de prestations de la CAF, doivent se rapprocher de la Direction Éducation Jeunesse (bureau n°5) afin de faire calculer leur quotient. Un dossier leur sera remis à cet effet. À défaut, la facturation se fera au tarif le plus élevé. Les non-concarnois sont facturés au tarif "extérieurs".

L'absence de votre enfant au restaurant scolaire doit impérativement faire l'objet d'une information. Pour cela contactez exclusivement le Service Éducation Jeunesse. Les modalités de tarification en cas d'absence au restaurant scolaire :

- ▶ soit la Direction Éducation Jeunesse n'est pas prévenue de l'absence, tous les repas prévus dans l'inscription sont facturés,
- ▶ soit la Direction Éducation Jeunesse a été prévenue, la facturation sera établie en fonction du tableau ci-dessous :

Prévenu avant 16h le ...	Non facturé à partir du ...
Samedi ou Dimanche ou Lundi	Mardi
Mardi ou Mercredi	Jeudi
Jeudi	Vendredi
Vendredi	Lundi

## FACTURATION ET PAIEMENT

Vous recevez chaque mois une facture à votre domicile précisant les services utilisés le mois précédent. Plusieurs solutions s'offrent à vous pour effectuer le paiement :

- ▶ par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public et adressé à la Trésorerie de Concarneau,
- ▶ en liquide directement à la Trésorerie de Concarneau,
- ▶ en ligne sur votre Espace Famille avec vos codes d'accès sécurisés : <https://concarneau.espace-famille.net>  
Vous trouverez votre code famille et mot de passe au dos de votre facture afin de consulter vos informations personnelles,
- ▶ par prélèvement automatique.

## L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS PÉRISCOLAIRES

LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST APPLICABLE SUR TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE. LE SERVICE ENTREPRENDRA UNE DÉMARCHÉ DE CONCERTATION AVEC LA FAMILLE SI :

- > LE COMPORTEMENT DE L'ENFANT EST PRÉJUDICIABLE AU BON FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS OU INCOMPATIBLE AVEC LES RÈGLES DE VIE COLLECTIVE,
- > LES ABSENCES OU RETARDS NON JUSTIFIÉS PERTURBENT LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE,
- > LES MODALITÉS D'INSCRIPTION NE SONT PAS RESPECTÉES.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CES DISPOSITIONS, ET APRÈS INFORMATION DE LA FAMILLE, LA VILLE SE RÉSERVE LE DROIT D'EXCLURE LES ENFANTS DES DIFFÉRENTS TEMPS PÉRISCOLAIRES, TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT.

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Sur chaque école, un responsable pédagogique périscolaire a pour rôle d'encadrer l'équipe de professionnels intervenant sur les différents temps périscolaires. Il fait le lien avec les enseignants, mais il est également votre interlocuteur privilégié sur l'école si vous avez des questions sur le temps périscolaire.

Vous pouvez prendre contact directement avec lui sur son téléphone portable en priorité. Suivant l'heure de la journée, il est possible également de le joindre soit en garderie, soit dans la salle de restauration.

ÉCOLES	SALLES DE RESTAURANT GOÛTER	GARDERIE	CONTACT DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE PÉRISCOLAIRE	
BEUZEC	02 98 50 15 78	02 98 97 15 78	Typhaine DELORME	06 43 32 93 84
CENTRE-VILLE BERTHOU	02 98 50 59 07	02 98 97 15 55	Morgane VALLET	06 43 32 97 69
KÉRAMPORIEL	02 98 50 76 11	02 98 97 15 85	Muriel JEANNE	06 42 39 27 21
KERANDON	02 98 97 13 72	02 98 97 13 72	Marion MICHEL	06 42 39 15 88
LANRIEC	02 98 50 76 22	02 98 50 79 43	Claire LOISEL	07 85 34 76 49
LE DORLETT	02 98 50 67 76	02 98 60 44 76	Michelle GUEGAN	06 42 39 34 04
LE ROUZ	02 98 97 15 95	02 98 60 42 48	Martine LE CORRE	06 42 39 11 91



### VOS CONTACTS POUR LES QUESTIONS D'INSCRIPTION ET DE FACTURATION :

POUR VOS DÉMARCHES ET VOS QUESTIONS SUR L'INSCRIPTION OU LA FACTURATION, VOS CONTACTS AU SEIN DE LA DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE SONT LES SUIVANTS :

-----  
EN MAIRIE : BUREAU N° 1  
PAR TÉLÉPHONE :  
02 98 50 38 36 ou  
02 98 50 39 01

-----  
PAR MAIL : POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES À  
[restauration-scolaire@concarneau.fr](mailto:restauration-scolaire@concarneau.fr)

-----  
POUR TOUTE AUTRE QUESTION À  
[education@concarneau.fr](mailto:education@concarneau.fr)

# LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT, EN UN COUP D'ŒIL

## SUR LE PLAN SCOLAIRE

TOUJOURS 24 HEURES D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE/SEMAINE RÉPARTIES SUR 4 JOURS : FIN DE L'ÉCOLE LE MERCREDI MATIN ET FIN DES TAP, 36 SEMAINES D'ÉCOLE 144 JOURS/AN

DES HORAIRES IDENTIQUES : 8H30-11H45 / 13H45-16H30 LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS.

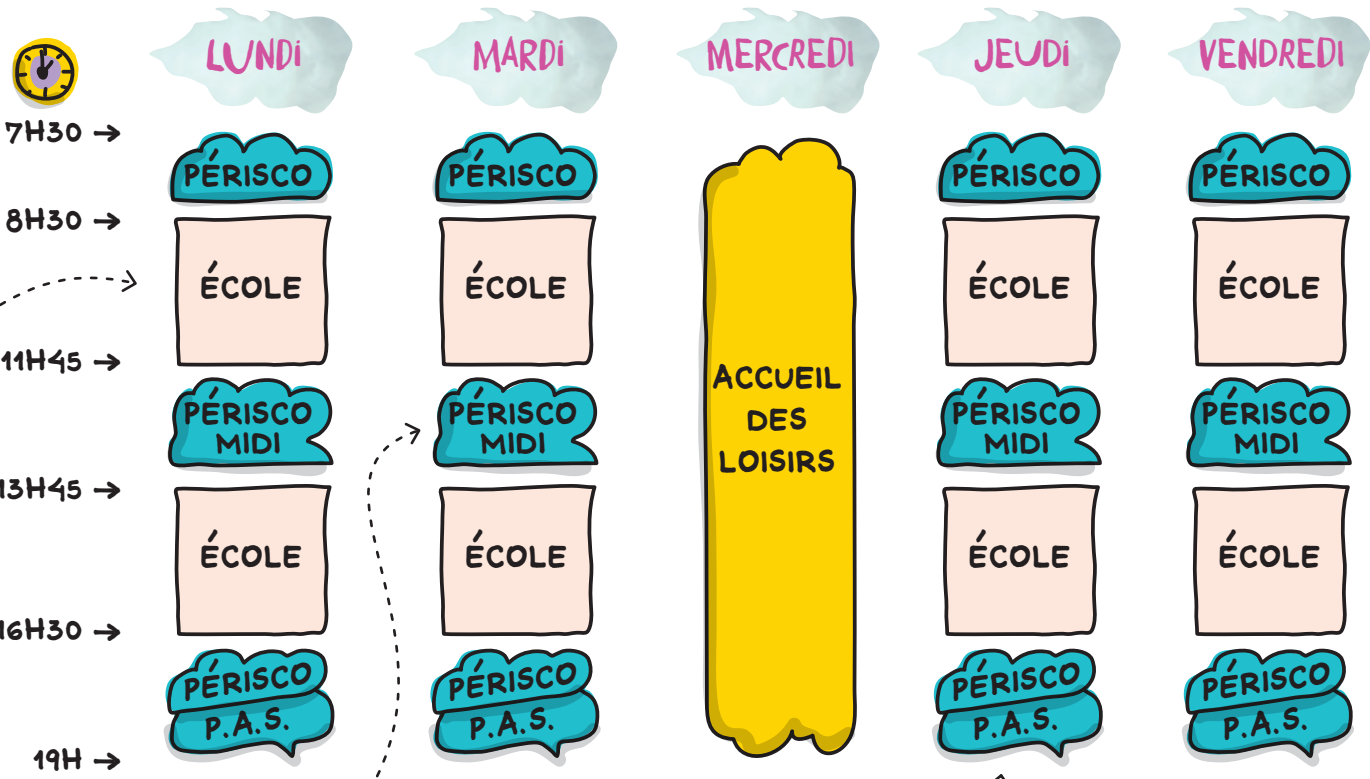
DES APC (ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES ORGANISÉS PAR LES ENSEIGNANTS 1H PAR SEMAINE SUR LE TEMPS DU MIDI

## UN PROJET REPENSÉ SUR LE TEMPS DU MIDI

UN PROJET DE QUALITÉ SUR LES 2H DE PAUSE MÉRIDienne : L'ÉQUIPE D'ATSEM, LES ANIMATEURS ET L'ÉQUIPE DE RESTAURATION SONT EN ENCADREMENT D'ENFANTS SOIT PENDANT LE TEMPS DE REPAS, SOIT DURANT LE TEMPS DE DÉTENTE. LE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE EST RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE PENDANT CE TEMPS, MÊME SI LA PAUSE MÉRIDienne N'EST PAS DÉCLARÉE AUPRÈS DE LA DDCS.

POUR LES MATERNELLES : SIESTE OU TEMPS DE REPOS PUIS JEUX LIBRES OU DIRIGÉS POUR LES PLUS GRANDS.

POUR LES ÉLÉMENTAIRES : 1 ESPACE EXTÉRIEUR POUR SE DÉFOULER + 1 ESPACE "BULLE" EN INTÉRIEUR POUR SE POSER EN AUTONOMIE + 1 OU 2 ATELIERS DIRIGÉS MENÉS PAR DES ANIMATEURS OU DES ASSOCIATIONS.



### ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRE

RETOUR À LA JOURNÉE ENTIÈRE DU MERCREDI À L'ACCUEIL DE LOISIRS SITUÉ DANS LE QUARTIER DE KERANDON, AUX CÔTÉS DE L'ÉCOLE.

IL S'AGIT D'UN ACCUEIL DE LOISIRS DÉCLARÉ AUPRÈS DE LA DDCS AVEC UNE DIRECTION ET UNE ÉQUIPE D'ANIMATION RESPECTANT LES CONDITIONS D'ENCADREMENT ET UN PROJET PÉDAGOGIQUE SPÉCIFIQUE.

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

ACCUEIL DES ENFANTS APRÈS L'ÉCOLE, JUSQU'À L'ARRIVÉE DES PARENTS (JUSQU'À 19H) : GOÛTER PUIS JEUX ENCADRÉS PAR LES ANIMATEURS. LES ENFANTS QUI LE SOUHAITENT PEUVENT FAIRE LEURS DEVOIRS DANS UN ESPACE AMÉNAGÉ, EN AUTONOMIE.

### ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

EN PARALLÈLE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR, LE P.A.S. : UN NOUVEAU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ EST ENCADRÉ PAR 1 ANIMATEUR SUR CHAQUE ÉCOLE :  
 > DE 16H30 À 18H,  
 > SUR INSCRIPTION VOLONTAIRE RÉALISÉE PAR LES PARENTS,  
 > PAS PLUS DE 10 ENFANTS PAR GROUPE.

### ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DÉCLARÉ

UN SERVICE PÉRISCOLAIRE IDENTIQUE SUR TOUTES LES ÉCOLES DE LA VILLE :  
 > MAINTIEN DE LA DÉCLARATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES EXISTANTS AUPRÈS DE LA DDCS (MATIN ET SOIR).  
 > RESPECT D'UN TAUX / D'UN NIVEAU D'ENCADREMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET ÉDUCATIF.

1 RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE SUR CHAQUE ÉCOLE EST RESPONSABLE DES ENFANTS ET DE TOUTE L'ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS INTERVENANT SUR CES TEMPS. IL EST ÉGALEMENT L'INTERLOCUTEUR DES FAMILLES, DES ENSEIGNANTS, DES PARTENAIRES ET DE LA DIRECTION ÉDUCATION JEUNESSE.

APRÈS LE GOÛTER, LES ENFANTS SONT ACCOMPAGNÉS DANS LA RÉALISATION DE LEURS DEVOIRS ET PROFITENT D'ATELIERS LUDIQUES.

IL S'AGIT D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ : LES PARENTS, L'ENFANT CONCERNÉ ET L'ANIMATEUR CONVIENNENT D'UN CONTRAT STIPULANT LA DURÉE ET LA FRÉQUENCE DE L'ACCOMPAGNEMENT, LES OBJECTIFS ET LES ATTENTES DE CHACUN.





● KERAMPORIEL

● BEUZEC-CONQ

● KERANDON

● LE DORLETT

● CENTRE-VILLE  
BERTHOU

● LE ROUZ

● LANRIEC



VILLE DE CONCARNEAU  
Place de l'Hotel de Ville  
BP 238  
29182 CONCARNEAU  
T 02 98 50 38 38  
F 02 98 50 38 63  
contact@concarneau.fr  
www.concarneau.fr